



Pas d'activité en cœur de Parc sans contrôle

Dans le cadre de sa politique d'ouverture et de valorisation économique du patrimoine naturel, le Parc national de la Guadeloupe autorise, depuis l'année 2010, une trentaine de prestataires touristiques à exercer leur activité en cœur de Parc dans le Grand Cul de Sac Marin. La plupart d'entre eux proposent une visite guidée de la mangrove, des îlets et des fonds sous-marins. Afin de préserver la biodiversité et le caractère du Parc, toutes ces autorisations comportent des clauses d'encadrement.

Si dans l'ensemble les prestataires respectent ces clauses, il arrive que certains s'en écartent parfois, soit de leur propre initiative, soit à la demande de leurs clients. Mais pourquoi donc ? Parce qu'ils ne résistent pas à la tentation de se rapprocher toujours davantage des animaux, à la recherche de sensations et d'émotions toujours plus spectaculaires, au risque de déranger, de perturber, voire de porter atteinte à la flore, à la faune et d'une manière plus générale à ces milieux naturels exceptionnels.

Régulièrement donc, les agents du parc national sont amenés à intervenir auprès d'eux : ils leur rappellent les bons comportements à observer pour que la nature reste aussi belle et riche que possible, dans l'intérêt même de leur activité économique. Dans la plupart des cas les agents sont entendus, les prestataires conviennent de leur erreur et s'engagent à ne pas recommencer.

Pour la première fois cette année, suite à des transgressions répétées et délibérées de la réglementation, constatées par différentes procédures administratives et judiciaires, le Parc national a décidé de ne pas renouveler l'autorisation d'un prestataire. Malgré les arguments sociaux et économiques que peut brandir ce prestataire, qui se trouve de fait pénalisé par le non renouvellement de son autorisation, il doit comprendre et admettre que le commerce de la nature a ses limites. Quand une attitude dissuasive et pédagogique ne suffit plus, la sanction prend le relais.

Le Parc national de la Guadeloupe est garant de la bonne conservation des espaces classés en cœur de Parc. C'est là sa mission première, ne l'oublions pas.

